

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **92 (1956)**

Heft 13

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Union des instituteurs primaires genevois. — Comité de l'Union Messieurs. — Comité de l'Union Dames. — Au bon vieux temps. — Variété.*

Partie corporative

Aux Romands,

La section genevoise fêtera le mois prochain son premier demi-siècle d'existence ; vous pardonnerez donc à la turbulente quinquagénaire du bout du lac d'avoir accaparé pour elle toute seule presque tout le présent numéro et de vous avoir ainsi associés de force à la célébration de son anniversaire.

Aux Genevois,

*Si vos vacances vous en laissent le loisir, vous pourrez lire l'historique de notre section, pour lequel je n'ai guère eu le temps de consulter les sources, c'est-à-dire les milliers de pages de nos procès-verbaux, les centaines des rapports présidentiels, les liasses de nos travaux. Je me suis inspiré de mes souvenirs (c'est un signe de vieillesse, paraît-il, de commencer à s'y complaire), mais aussi de la notice qu'écrivit mon ancien maître **A. Corbaz** pour le cinquantenaire de la S. P. R. (1914), de l'historique de l'U.I.P.G., lu par **Em. Paquin** lors du 25e anniversaire, mais surtout j'ai pillé sans vergogne l'Historique de l'Union des Instituteurs où **Et. Fiorina** a extrait de nos archives un résumé dense et complet.*

Je m'excuse auprès des Dames d'avoir réduit le rôle de leur association à la portion plus que congrue. C'est que, malgré notre divorce, nos destinées sont si indissolublement liées que notre histoire reste entre nous comme une propriété indivise où nous mêlons nos peines et nos joies.

A tous, bonnes vacances !

G. Willemin.

UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS

Première période : 1906-1916

Depuis 1867 existait une Société pédagogique genevoise qui groupait, certes, bon nombre d'instituteurs, mais surtout des professeurs de l'enseignement secondaire et universitaire ainsi que tous ceux qui, de près ou de loin s'intéressaient à l'éducation. Bien qu'elle s'occupât à l'occasion de la situation morale et matérielle du corps enseignant, elle n'était pas une association professionnelle et les travaux qui y étaient présentés et discutés offraient un intérêt plutôt académique ; peut-être aussi, MM. les

professeurs aimaient-ils beaucoup à s'entendre parler ; c'est pourquoi, vers 1905, les instituteurs éprouvèrent le besoin de créer une association purement professionnelle au sein de laquelle ils pourraient discuter leurs propres problèmes, et, limitant leur champ d'activité à l'école primaire, ils pensaient abandonner les discussions sur les idées générales pour se tourner vers les solutions immédiates et les réalisations pratiques.

Une circulaire fut donc adressée à tous les membres du corps enseignant primaire et secondaire rural et, le **19 avril 1906**, une assemblée générale constitutive réunissait environ 90 instituteurs sous la présidence de M. Ch. Pesson, alors régent à Céligny. Les autorités semblaient favorables à la nouvelle Union car, dit le procès-verbal, « le Chef du Département et les Inspecteurs seront heureux, avant de trancher certaines questions, de pouvoir consulter l'ensemble des Instituteurs ».

Le comité d'initiative avait bien préparé son travail : un projet de statuts fut présenté : la séparation en deux sections, dames et messieurs, fut adoptée à l'unanimité moins deux voix et l'ensemble des statuts accepté à l'unanimité.

Un comité de neuf membres fut nommé sous la présidence de M. Ch. Moser. L'Union des Instituteurs primaires genevois était née et commençait aussitôt son activité.

Il est à remarquer que la Société pédagogique genevoise continua d'entretenir avec « sa jeune sœur » les meilleures relations ; elle était alors la section directive de la S.P.R. dont le comité était présidé, pour la période de 1905 à 1907, par le professeur W. Rosier (ce dernier, à la fin de 1906, était élu Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique où il resta jusqu'en 1918). La demande d'adhésion à la Société pédagogique de la Suisse romande fut une des premières démarches entreprises par le comité de l'U.I.P.G., puisque déjà dans la deuxième assemblée générale, le 17 mai 1906, le président donnait connaissance de la réponse du Bureau de la Romande qui avait voté l'admission à l'unanimité. Cette admission fut confirmée par le congrès de Genève en 1907, à l'occasion duquel le *Heimweh* de Ch. Pesson remporta un très vif succès.

Quand on consulte les procès-verbaux de cette première période, quand on a recueilli les impressions et les souvenirs de ceux qui furent et les acteurs et les témoins des années de jeunesse de notre Union, on est frappé par la grande activité qu'elle a déployée dès le début.

« L'une des premières préoccupations de l'Union a été le relèvement des traitements devenus insuffisants par suite du renchérissement général de la vie. La commission désignée à cet effet présenta un rapport des plus documentés qui fut transmis au Département. M. le Conseiller Rosier prit généreusement l'initiative d'une *Revision de la loi sur l'instruction publique*. Son projet rencontra le meilleur accueil et les instituteurs genevois eurent la satisfaction de voir leurs espérances en grande partie réalisées. »

Mais le souci de la situation matérielle était loin de monopoliser l'ordre du jour des séances. Les programmes, le matériel didactique, les problèmes posés par les examens, les différentes branches d'enseigne-

ment, la composition ou la revision des manuels, autant de sujets qui furent traités, discutés, avec le vote de conclusions.

Les séances avaient lieu l'après-midi, le dernier jeudi de chaque mois. Ce jour-là, tous les régents de la campagne « descendaient » en ville ; après le pèlerinage obligatoire au Département des Finances où on palpaît les espèces sonnantes et trébuchantes que l'Etat accordait chichement à ses serviteurs, la matinée était consacrée au *Groupe choral* ; on dînait souvent ensemble et tôt dans l'après-midi, s'ouvrait la séance de l'Union ; les rapports présentés étaient généralement bien écrits ; on appréciait alors les discours où fleurissait l'asphodèle et le ton des discussions était la plupart du temps d'une bonhomie aimable parsemée d'ironie et de septicisme. Après quoi, on buvait le verre de l'amitié, et chacun s'empressait d'aller faire en ville les courses indispensables avant de regagner le village plus ou moins lointain.

Une fois au moins dans l'année, la séance plénière groupait dames et messieurs et la Journée des Instituteurs était « vite devenue la fête intime de la grande famille pédagogique genevoise. Tous les deux ans, au commencement de juin, ses membres venaient fraterniser en un petit congrès où deux parts sont faites, l'une pour l'étude, l'autre pour le plaisir. Veyrier, Petit-Saconnex, Eaux-Vives, journées radieuses, à jamais inoubliables, toutes vibrantes de cordialité, vous fûtes l'oasis après la plaine aride... »

Avec le Département de l'instruction publique, les relations étaient empreintes de confiance ; on attendait des autorités un paternalisme bienveillant. Sans doute, les traitements étaient médiocres, mais à leur modicité correspondait la modicité des besoins ; on avait surtout le souci des formes, et si parfois les fins de mois s'avéraient difficiles, la dignité de la fonction, la considération particulière qui s'attachait à la qualité d'instituteur apportaient une compensation qu'on estimait suffisante. Le corps enseignant n'admettait pas d'être assimilé aux fonctionnaires. Ceux-ci ne devaient leur situation et leur avancement, pensait-on, qu'aux coups de « piston » de la politique, tandis qu'une maturité et la réussite d'un stage représentaient des titres autrement valables à l'estime publique !

~

Dans ce monde d'avant 1914, qui n'avait jamais été effleuré par le moindre doute sur la sécurité des fonctions publiques, la pérennité des institutions ou la stabilité des monnaies, la guerre vint apporter, dans tous les domaines, des transformations profondes qui exigèrent de toutes les institutions appelées à survivre des efforts très réels d'adaptation.

L'école, et l'Union des Instituteurs avec elle, ne furent pas épargnées. Il y eut d'abord un problème de la pénurie des effectifs. Dès les premiers jours de la guerre, des mobilisations fréquentes et prolongées enlevèrent à leur classe, bon nombre de titulaires ; d'autres part, l'industrie des munitions, si florissante pendant toute la durée du conflit, fit affluer vers la ville un flot ininterrompu de Confédérés, qui s'installaient à

Genève avec leur famille ; de tous côtés, il fallut ouvrir de nouvelles classes et pour faire face à ces besoins accrus, le Département accepta des volées de stagiaires de plus en plus nombreuses ; cette solution avait l'avantage de ne pas charger exagérément le budget de l'Etat, car si les stagiaires, misérablement rétribués, assuraient les remplacements, les classes nouvelles étaient confiées aux sous-régents, guère mieux lotis pour ce qui concernait les traitements, et l'Etat refusait systématiquement de les promouvoir aux fonctions de régents, sous prétexte que ces classes n'étaient pas d'une stabilité absolue.

Cette exploitation des jeunes par l'Etat aurait été pénible, voire grave en temps ordinaire ; mais elle devint tragique lorsque l'indice du coût de la vie se mit à croître chaque mois avec une déplorable constance, et la situation s'aggravait de jour en jour. Le groupe des sous-régents et stagiaires, présidé par Ed. Laravoire, se tourna vers l'Union pour qu'elle intervînt énergiquement auprès de l'Etat afin d'obtenir, à défaut d'une augmentation générale des traitements, une allocation de vie chère qui permît de vivre décemment.

Malheureusement, leur espoir fut déçu ; les dirigeants de l'Union, dans leur majorité, estimaient qu'il n'était pas dans le rôle de serviteurs loyaux de l'Etat, d'augmenter encore par des demandes intempestives les embarras de celui-ci ; on ne pouvait vraiment pas compromettre la dignité de la profession en formulant des revendications qui assimilaient l'Union des Instituteurs à un syndicat de maçons ou de ferblantiers !

Remarquons par ailleurs que la plupart des instituteurs, même au maximum de leur traitement, n'arrivaient que très difficilement à nouer les deux bouts et qu'ils s'endettaient avec dignité.

Devant cette situation, le groupe des sous-régents et stagiaires prépara un véritable plan de campagne, et, aux élections de janvier 1917, renversa le comité, ou plus exactement, élut au comité, en dehors de deux représentants officiels du groupe des jeunes, des membres décidés à une action revendicative vigoureuse.

Cette « révolution », qui scinda pour un temps l'Union en « vieux » et en « jeunes », marque pour notre association le début d'une nouvelle époque. A une « amicale », elle substitue une association corporative, mieux soudée et plus décidée à l'action, même s'il faut entrer en conflit avec l'autorité.

Deuxième période : 1917-1919

A cette deuxième période de notre vie sociale, on peut donner comme caractère spécifique une vie intense qui se manifeste dans tous les domaines : traitements, adaptation de l'école aux conditions nouvelles nées de la guerre, plan d'études, préparation des institutions, défense de l'école, etc. Et comme dans toute association qui se livre à une activité débordante, les intérêts, les aspirations, les idées des uns et des autres ne se recouvraient pas toujours exactement, et cet aimable euphémisme ne doit pas nous dissimuler qu'à l'intérieur de l'Union, des conflits parfois sérieux opposaient les partisans des « jeunes et des vieux », puis les partisans et les adversaires de l'égalité des traitements,

puis les « conjoints » et les « non-conjoints », puis les « militaristes » et les antimilitaristes ». Mais, un conflit chassait l'autre et tels qui se considéraient un jour comme des adversaires décidés, se retrouvaient quelques temps plus tard dans le même camp.

Le plus spectaculaire de ces conflits fut celui qui opposa « militaristes » et « antimilitaristes ». La S.P.R., pour son congrès de 1928, avait proposé aux sections comme thème d'étude : « *L'Ecole et la Paix* ». La commission chargée de présenter le rapport genevois étudia très à fond toutes les conditions qui devaient être réunies pour qu'on pût instaurer un enseignement vraiment efficace de la paix. Un de nos membres, J. Simonet, fit la proposition de demander la suppression de l'armée, car il est inutile d'éduquer des enfants pour la paix, si, quelques années après leur sortie de l'école, ils sont appelés au service militaire dont les enseignements sont diamétralement opposés à ce que nous voudrions leur inculquer. Cette proposition fut adoptée par la commission, présentée à l'assemblée avec le rapport, et votée à une forte majorité, par une assistance assez restreinte, il est vrai.

Cette décision causa un beau tollé dans la république : campagne de presse et interpellation au Grand Conseil ; plus de 80 instituteurs, qui n'avaient pas assisté à la séance décisive publièrent un manifeste dans les journaux et leur signature permit au public de séparer nettement les instituteurs en deux camps. Il est inutile de dire que le congrès de Porrentruy (juillet 1928) ne s'occupa guère d'autre chose que de la proposition genevoise qui, évidemment, fut repoussée.

~

Revenons-en à notre départ, en 1917. Grâce à des démarches nombreuses, à une entente avec tout le personnel à traitement fixe, fonctionnaires cantonaux et fédéraux obtinrent enfin des allocations de vie chère. Bien mieux, l'Union mit à l'étude une nouvelle loi sur les traitements ; grâce à un travail acharné de documentation et de propagande, où Duvillard, Richard et Laravoire donnèrent toute leur mesure, la loi de 1919 fut acceptée par le Grand Conseil et accorda, à peu près, les traitements revendiqués : de 5200 fr. à 7600, plus 400 fr. aux chefs de famille, alors que nous revendiquions 5600 fr. à 8000 fr.

C'est ici qu'intervint la scission avec la section des dames : celles-ci avaient fait leur campagne avec la position suivante : peu importe le chiffre du traitement qui sera accordé au corps enseignant, pourvu que l'égalité soit établie ; le Grand Conseil, ayant adopté le principe : **à travail égal, salaire égal**, recula ensuite devant les conséquences financières de son application, et diminua de 400 fr. les traitements revendiqués par les messieurs. Des discussions fort orageuses eurent lieu entre les deux sections : elles aboutirent au divorce, ou tout au moins à la séparation de corps, le divorce ne s'étant prononcé qu'en 1933, lorsque la section des Dames fut reconnue par la S.P.R. comme section indépendante.

Hélas ! les beaux jours de loi de 1919 furent bien courts. Très vite, une crise économique grave diminua les ressources de l'Etat ; de plus,

le Grand Conseil avait vu grand dans le vote des dépenses et les sacrifices, que les possédants étaient disposés à faire en 1919, restèrent à l'état de déclarations, la refonte de la loi sur les impôts n'ayant jamais été mise en train ; enfin, la gestion imprudente des deniers publics par le Conseil d'Etat, lorsque la crise devint aigüe, tout cela aboutit à une crise financière qui amena l'Etat de Genève au bord de la faillite et l'obligea à suspendre le traitement de ses fonctionnaires.

Devant les caisses vides, le Grand Conseil, naturellement, vota la loi de 1923, puis de 1926, qui réduisait de quelque 15 % le traitement de l'ensemble des fonctionnaires, imposait des sacrifices supplémentaires aux conjoints, obligeait tous les instituteurs à tenir gratuitement les classes gardiennes, (les concierges étaient indemnisés, mais pas le corps enseignant), suspendait une partie des augmentations annuelles, etc.

Et tandis que ces mesures draconiennes atteignaient tous les serviteurs de l'Etat, MM. les banquiers profitant de la détresse de la république encaissaient quelques centaines de mille francs de commission sur l'emprunt qu'il consentaient à l'Etat.

Une affiche, signée l'Union des Instituteurs, et qui fit grand bruit, stigmatisa ce genre d'opération (je ne trouve pas l'adjectif dérivé de requin).

Il fallut attendre jusqu'en 1928 pour que des atténuations sensibles fussent apportées à ces retenues particulièrement lourdes pour le corps enseignant.

~

Dans le domaine pédagogique, l'Union fournit aussi un effort considérable et persévérant.

Tout de suite après la guerre, une expression à la mode, dont se gargarisaient journalistes et politiciens, était qu'il fallait « repenser tous les problèmes ». Ed. Laravoire et Ed. Ducor publièrent en 1919 une brochure dans laquelle ils examinaient la nécessité comme aussi les possibilités pour l'école primaire d'adapter son enseignement, ses méthodes et son programme aux conditions nouvelles de l'après-guerre.

Cette brochure remporta un très vif succès, et pour faire passer dans la pratique les idées qui y étaient exprimées, l'Union désigna une commission chargée, sous la présidence de J. Grelly, d'établir le nouveau plan d'études. On ne rendra jamais assez hommage au travail intelligent qui se fit au sein de cette fameuse *commission pédagogique* ; sa première manifestation fut un rapport de Lagier, demandant et finissant par obtenir la leçon journalière de gymnastique et l'après-midi hebdomadaire de jeux.

La commission posa le principe du programme minimum et du programme maximum. Elle entreprit en 1923, une vaste enquête auprès de tous les commerçants, industriels, syndicats, etc. pour savoir ce qu'ils attendaient exactement de l'école primaire, et le plan d'études officiel qui s'inspira beaucoup du travail de la commission fut un des meilleurs de ceux que nous avons connus.

Citons encore le succès du congrès de la S.P.R. en 1924, où sous la présidence de Duvillard (Mme Tissot étant vice-présidente du Comité

central et R. Dottrens, secrétaire), Alb. Richard rapporta sur les méthodes de l'Ecole active.

~

Une autre manifestation fut l'organisation de la **Semaine de l'Enfant**, en 1923, à laquelle se voua Ed. Laravoire ; une exposition, très suggestive et très complète de tout ce que l'enseignement primaire réalisait ou voulait réaliser dans ses classes, fut ouverte à la Salle communale de Plainpalais ; des démonstrations, des visites organisées, des conférences attirèrent un nombreux public et elle eut un retentissement considérable dans toute la Suisse romande.

La Semaine de l'Enfant s'insérait d'ailleurs dans une action plus générale tendant à la défense de l'école, attaquée de tous côtés, non seulement dans le traitement des enseignants, mais aussi par des campagnes de presse où les reproches les plus contradictoires nous étaient adressés.

De nouveau, la situation des instituteurs était devenue précaire ; la baisse du taux de la natalité, le départ de nombreuses familles atteintes par le chômage, avaient diminué dans des proportions catastrophiques le nombre des élèves ; il fallut regrouper des classes ; contrairement à ce qui s'était passé quelques années auparavant, il y avait pléthore d'enseignants et les jeunes, stagiaires et sous-régents, voyaient s'éloigner leurs espoirs d'une nomination prochaine.

Pour donner une idée de ces compressions, rappelons le tableau des effectifs de l'enseignement primaire :

	1919	1927	Diminution
Régents	185	171	14
Régentes	340	269	71
Sous-régents	25	12	13
Sous-régentes	23	14	9
Stagiaires messieurs	21	3	18
Stagiaires dames	64	48	16
total	658	517	141

Le Département restreignit le nombre des entrées lors des concours de stage et même, pendant plusieurs années, supprima les concours. L'instauration de la limite d'âge, l'encouragement donné aux retraits volontaires de ceux qui pouvaient être tentés par une autre carrière finirent par améliorer un peu la situation. Mais cette psychose des économies, la surcharge des classes avaient produit dans le corps enseignant un véritable découragement.

Dans une brochure de 1926, l'U.I.P.G. voulut mettre le grand public en face de la situation réelle de l'école, alors que l'optimisme officiel proclamait que toutes les mesures prises, si elles étaient désagréables, ne portaient aucun préjudice à la qualité de l'enseignement et au progrès de l'école. La brochure rappelle que « de tous les cantons où les salaires

ont été diminués, c'est Genève qui impose à ses fonctionnaires les plus gros sacrifices. Ces sacrifices, c'est l'école publique qui les a supportés comme si elle était responsable de la mauvaise administration financière du canton. »

Et plus loin : « Le corps enseignant est las des attaques. Il faut vivre avec lui pour comprendre quel découragement l'envahit et dans quelle atmosphère nocive il accomplit une tâche qui exige une complète tranquillité d'esprit.

» Certains milieux où l'on s'acharne à demander des économies à tout prix assument une bien lourde responsabilité. Leur attitude a ruiné l'autorité et le prestige de l'instituteur, brisé son élan, comprimé son effort. »

Comme je l'ai mentionné plus haut, il fallut attendre 1928 pour que les mesures prises sous la pression de la crise, et aussi pour éviter aux possédants des sacrifices, fussent allégées, et jusqu'en 1930 pour qu'elles fussent supprimées.

Pendant toute cette période, les relations avec le Département de l'Instruction publique passaient par des alternatives de confiance et de tension, suivant les circonstances du moment, suivant aussi le tempérament des conseillers d'Etat qui se succédèrent à la tête de l'Instruction publique.

L'affaire Unger, dans laquelle les motifs allégués par le Département pour justifier une révocation ne semblaient pas suffisants et surtout l'extension du terme contenu dans la loi de « conduite incompatible avec les fonctions » au comportement global du fonctionnaire, comportement public ou privé, amenèrent une crise grave dans les rapports entre le Département et l'U.J.P.G. et aboutirent même à une rupture (1929). A cette occasion, l'Union prit une position très nette en affirmant qu'un instituteur est inattaquable dans son activité au sein de son association et proclama notre refus catégorique de nous laisser entraîner à la remorque d'un parti politique quel qu'il soit.

Cette affaire attira également notre attention sur le peu de garanties que nous offrent les instances de recours, en cas de décision plus ou moins arbitraire de l'Etat ; la procédure est si lente, si compliquée et si lourde que l'enseignant qui s'estime lésé n'a que peu de chances de poursuivre son action jusqu'à satisfaction.

Troisième période : 1930-1946

Est-il besoin d'insister sur le fait que la division en périodes qui est utilisée ici a un caractère très artificiel, et que les périodes qui sont décrites, sauf peut-être la première, manquent totalement d'homogénéité ; de même les dates qui les jalonnent pourraient être déplacées, en avant ou en arrière, de plusieurs années, sans grand inconvénient.

La troisième période, telle que nous la limitons dans le temps, a été une période d'expériences, de tâtonnements ; elle a été certainement moins dynamique que la période précédente ; on a senti à plusieurs reprises une certaine lassitude devant l'examen toujours recommencé des mêmes problèmes, devant la recherche de solutions étudiées de façon

approfondie, mais jamais acceptées par le Département ou très partiellement réalisées. Et à ces difficultés, nées souvent d'une absence de compréhension de nos vœux et de nos besoins par les autorités, s'ajoutèrent d'autres circonstances beaucoup plus défavorables encore, la crise économique qui nous atteignit vers 1930 et dura jusqu'en 1939, la crise politique qui secoua si violemment notre canton de 1929 à 1936, enfin la guerre, la « guerre hyperbolique » comme disait Ferrero, qui bouleversa le monde et accumula sur l'Europe les désastres et les ruines.

Au point de vue de notre situation matérielle, et je m'excuse de ce refrain lamentable que je suis obligé d'entonner à chaque pas, ce fut une époque où de nouveaux malheurs vinrent s'abattre sur la gent enseignante.

Elle avait pourtant bien commencé, puisque 1930 avait vu rétablie l'intégrité des traitements promis par la loi de 1919, mais, très vite, la crise économique la plus grave qu'ait subie jusqu'ici l'humanité amoncela sur nos têtes les nuages les plus noirs.

Très rapidement, les finances publiques se montrèrent vulnérables et, quand sonne l'heure des sacrifices, c'est évidemment vers les traitements des fonctionnaires que se tournent les regards angoissés mais avides des ministres des finances en détresse. M. Picot, qui veillait alors sur le trésor bien amenuisé de la république, n'eut garde de manquer aux plus saines traditions et une loi de 1932 reprenait tout ce qui nous avait été rendu naguère. Mais il se heurta à une résistance inattendue, non dans son fond, mais dans sa forme.

Devant les projets de l'Etat, la fédération des fonctionnaires, présidée alors par M. F. Lévy, élaborait un plan de bataille à longue échéance, parfaitement cohérent, qu'elle appliqua avec une ténacité remarquable : d'abord elle proposa à l'Etat une série d'économies immédiatement réalisables ainsi que la suspension temporaire de l'annuité de 1 300 000 fr. due par l'Etat à la C.I.A. (Cette suspension pendant 3 ans n'aurait pas eu sur la C.I.A. de trop graves conséquences si elle n'avait pas été prorogée ensuite pour une nouvelle période.)

L'Etat s'empressa d'accepter ces suggestions, mais comme cette compression des dépenses ne lui paraissait pas suffisante, et que le Grand Conseil votait la retenue sur les traitements, la fédération des fonctionnaires lança un referendum et engagea résolument le combat devant le peuple.

Si je me permets d'insister sur cet épisode de nos luttes, c'est que je crois que deux enseignements peuvent en être tirés ; le premier est la nécessité de former un front commun avec tous les salariés lorsque notre action veut avoir quelque chance de succès ; en effet, tout le personnel à traitement fixe, municipal, cantonal et fédéral, forma un cartel auquel s'adjoignit la Fédération des employés et l'Union des syndicats. La propagande fut menée avec vigueur ; un journal, *La Voix des Salariés*, fut édité et largement répandu. Des assemblées populaires furent organisées, non seulement en ville, mais dans tous nos villages, sans aucune compromission avec les partis politiques. Et un résultat heureux vint récompenser tant d'efforts : la loi fut repoussée.

Le deuxième enseignement, c'est que le verdict populaire qui était sollicité pour la première fois en faveur des fonctionnaires ne leur était pas fatalement défavorable. Dans les innombrables négociations que nous avons menées au cours des précédentes années avec des autorités diverses, nos adversaires avaient toujours dressé devant nous comme un épouvantail le recours à une votation, et le préjugé que le peuple devait obligatoirement se décider contre les fonctionnaires était devenu dans notre esprit une loi presque aussi inébranlable que celles de la science. La votation de 1932 venait lui apporter un cinglant démenti.

Enfin, pour bien montrer à la population que si les fonctionnaires se refusaient à laisser amputer leurs traitements, ce n'était pas par un égoïsme excessif, la fédération organisa une vaste collecte, nommée la *dîme de la sécurité*, en adoptant un barème qui fixait à chacun ce qu'il avait à payer chaque mois. Les sommes ainsi récoltées servirent entre autre à créer le *Bureau genevois d'adresses* destiné à fournir un travail temporaire aux chômeurs intellectuels pour lesquels on n'avait pas prévu grand-chose.

Las ! Une fois de plus les circonstances furent plus fortes que nos volontés. En 1934, le gouvernement socialiste se voyait acculé à la même extrémité que le gouvernement conservateur quelque dix ans auparavant : la suspension des paiements et la loi de 1934, si elle atteignait tous les fonctionnaires, en diminuant sensiblement leurs ressources, était particulièrement lourde pour les conjoints. Elle imposait 1 700 000 fr. de retenue annuelle sur les seuls fonctionnaires et entraînait une baisse de 10 à 23 % pour les instituteurs et institutrices et 50 % pour les stagiaires ! D'abord votée pour 3 ans, cette loi fut prorogée en 1937 pour 3 nouvelles années.

En fallut-il des démarches, des interventions auprès des députés et des partis politiques, des circulaires, des mémoires, des tableaux statistiques et comparatifs pour que la fédération des fonctionnaires, présidée alors par G. Borel, réussît à obtenir quelques atténuations ! ce n'est qu'en 1942, au moment où l'indice du coût de la vie avait déjà commencé sa vertigineuse ascension, que l'ensemble de la loi fut abrogé.

Une autre lutte commençait alors : celle qui devait aboutir à l'obtention d'allocations d'automne, puis à des allocations de vie chère. Cette lutte se présentait dans des conditions bien différentes de celles engagées lors de la première guerre mondiale, où les instituteurs souvent avaient été seuls à mener leur combat. La puissance de l'Union syndicale suisse vis-à-vis des associations patronales, l'influence des syndicats de fonctionnaires fédéraux sur les autorités fédérales rendirent plus faciles les démarches entreprises sur le terrain cantonal. Qu'on me comprenne bien : je parle surtout d'un état d'esprit et je ne voudrais pas minimiser le travail qu'accomplit alors la fédération des fonctionnaires pour amener l'Etat à compenser partiellement et souvent bien tardivement, l'augmentation du coût de la vie. Si l'action à réaliser continuait à être pénible, les conditions dans lesquelles elle se déroulait étaient différentes. Le fait que l'Union n'était pas seule à mener cette action, le fait que les fonctionnaires commençaient à comprendre que seule une synergie puissante

était capable d'emporter une décision, déplaçait le sens et les méthodes du travail et nous devons constater que la génération nouvelle qui arrivait aux responsabilités sut fort bien adapter son dynamisme aux conditions du moment.

~

A la crise économique s'était superposée, à Genève, une crise politique d'une rare violence et d'une durée inaccoutumée. La création du parti de l'Union nationale, qui allait chercher outre-Rhin ses modèles, porta à son paroxysme la lutte ouverte entre l'extrême droite et l'extrême gauche, et les passions une fois déchaînées, il est difficile à la froide raison de reprendre le dessus. L'Union eut le mérite de rester en dehors de la bagarre, en continuant d'affirmer son indépendance absolue envers les partis et en affirmant sa foi dans l'idéal démocratique et dans l'école laïque, seule possible dans un pays divisé comme le nôtre.

Cependant les remous finirent par l'atteindre ; un petit groupe d'instituteurs, en 1936, estimaient que la neutralité scolaire est une cause de l'impuissance de l'enseignement officiel dans l'éducation morale ; que l'enseignement est ainsi privé du concours des plus hautes valeurs spirituelles et morales. Ils accusaient l'Union d'indifférence envers ces problèmes qu'ils estimaient essentiels et se laissant emporter par le bouillonnement des idées politiques du moment (puisant largement dans l'arsenal polémique de la presse réactionnaire française alors dressée contre le front populaire), ils prétendaient orienter vers la droite l'Union dont ils dénonçaient les prétendues tendances à l'athéisme et au bolchévisme.

Un article dans l'« Educateur » de janvier 1936, dans lequel l'ex-président de la S. P. R., J. Rochat montrait beaucoup de compréhension et de sympathie envers le Syndicat national des Instituteurs de France, déclancha une polémique passionnée et aboutit à la démission d'une dizaine de collègues qui créèrent le *Syndicat chrétien national de l'Enseignement officiel*.

Cette scission, due uniquement à des raisons politiques, a été un geste malheureux. Puisse venir le temps où l'unité du corps enseignant primaire genevois pourra être reconstituée !

~

Malgré toutes ces tribulations, l'Union poursuivait son travail dans le domaine pédagogique.

Un problème qui se présenta avec une grande acuité dès la fin de la période précédente, fut celui de la préparation des futurs instituteurs et on peut dire que depuis ce temps, il est resté inscrit à titre permanent à notre ordre du jour. La suppression de la section pédagogique, soit au Collège, soit plus tard, à l'École supérieure des jeunes filles avait amené l'établissement du système actuel, caractérisé par le passage à l'université et les stages dans l'école d'application du Mail. Je crois que depuis 30 ans, pas une seule année ne s'est passée sans que des travaux n'aient été consacrés aux différents aspects ou à l'ensemble de

cette préparation. Et si le Département a fini par accorder à nos représentants un certain droit de regard dans les différents examens, il faut constater que le plus grand nombre de nos suggestions sont restées lettre morte.

Il faudrait un volume pour citer par le menu toutes les études entreprises au sein de notre association pour la « défense et illustration » de notre enseignement, pour accroître son efficacité, pour perfectionner ses moyens d'action, pour en assurer la mesure et le contrôle. Dans toutes les branches de notre enseignement, des travaux souvent importants furent entrepris par des collègues enthousiastes et expérimentés et ils ont concouru tout autant et même plus que les pédagogues officiels aux progrès de notre école.

Il faut signaler aussi la réussite en pleine guerre du congrès de la S.P.R., à Genève, en 1943, qui avait pour thème essentiel l'*Education civique*, et qui marquait la fin de l'action du comité genevois de 1936-42 (G. Willemin, président, Mme Borsa et Ad. Lagier, vice-présidents, Ch. Duchemin, secrétaire). C'est ce congrès qui vit la réception dans la S. P. R. de l'Union amicale des écoles enfantines.

~

En cherchant les données spécifiques de cette longue période, j'ai indiqué une certaine lassitude, mais aussi des tâtonnements et des expériences. C'est en effet, en pensant aux relations avec le Département que j'ai été amené à les écrire.

Sans que peut-être, de part et d'autre, on en eût nettement conscience, c'est tout le problème de la collaboration entre Département et associations qui se posait. Sans doute, lors de la reprise des relations en 1930, des bases précises avaient été posées d'un commun accord, mais l'évolution des idées et des faits se montre toujours plus forte que les formules qui prétendent leur imposer un moule fixe. La collaboration sur le terrain technique ne posait aucun problème : participation à certains jurys d'examens, adaptation des programmes, avis donné sur des modifications de loi ou de règlement, création ou refonte de manuels, quoique dans ce dernier domaine, il est arrivé fréquemment qu'entre les décisions des commissions et la sortie de l'imprimerie, des modifications inexplicables soient intervenues. Mais sur le plan plus général, le Département a opposé une résistance tenace, souvent traduite par une inertie complète, aux vœux des associations.

Que de propositions de notre part n'eurent pas même l'honneur d'une réponse, ou ne reçurent qu'un accusé de réception sans aucune suite.

J'ai déjà cité nos innombrables interventions concernant la préparation des instituteurs ; je ne donne que l'exemple des projets de commission paritaire : ceux de 1928 et de 1935 furent refusés, celui de 1947 s'attira une fin de non-recevoir.

Certes, nous ne pouvons obliger le Département à accepter sans autre forme toutes les propositions que nous lui soumettons ; mais une discussion franche et surtout l'absence de parti-pris peuvent apporter aux

instituteurs l'impression que son travail en association n'est pas totalement inutile.

De plus, ce qui a manqué, du côté gouvernemental, c'est de prendre résolument le rôle de défenseur naturel du corps enseignant devant l'opinion publique comme devant le Grand Conseil. La loi des incompatibilités nous prive de faire entendre notre voix au sein même des autorités. Nous estimons que c'est au président du Département de l'instruction publique à être le porte-parole de ses administrés. Pour peu qu'il veuille se pencher sur les problèmes qui se posent à eux, qu'il veuille se rendre compte des difficultés sans cesse accrues de leur tâche, il pourrait se convaincre assez vite non seulement de l'importance de leur travail, mais de la fidélité et de la conscience avec laquelle ils accomplissent, même dans les moments où ils auraient des raisons valables d'être découragés.

Quatrième période : 1947-1956

Nous voici arrivés au beau milieu de l'époque contemporaine, encore toute frémissante de vie et pour laquelle nous manquons du recul nécessaire pour en déterminer les lignes essentielles ; il faudrait beaucoup d'intuition pour prévoir quelles sont les voies que vont se fermer ou au contraire qui vont se prolonger en nous ouvrant l'accès d'un avenir proche ou lointain.

Telle que nous la voyons, dans sa brièveté et peut-être avec un optimisme contre lequel l'expérience du passé devrait nous mettre en garde, elle apparaît comme une période de réalisations, comme le moment où des efforts poursuivis depuis longtemps commencent à aboutir à des résultats qu'on pensait définitivement compromis.

Sur le plan de la collaboration avec le Département d'abord, de grands progrès ont été accomplis ; il faut reconnaître que cette idée qui, lorsqu'elle avait été lancée en 1928, puis en 1935, et même encore en 1947, avait paru être singulièrement révolutionnaire, a fait son chemin dans les esprits, soit à l'étranger, soit en Suisse ; le rapport de la F.I.A.I., en 1953 sur *les Instituteurs et la co-gestion de l'école*, celui de la Société pédagogique romande au congrès de Neuchâtel, en 1954, sur *les relations entre les autorités et le corps enseignant* ont montré que peu à peu elle s'imposait partout avec une force croissante.

Notre projet d'une *commission consultative de l'enseignement primaire et infantine* présenté en 1952, n'eut cependant pas l'heur de plaire à nos autorités qui y voyaient une atteinte à la responsabilité constitutionnelle du chef du département et une confusion des pouvoirs. Mais si la forme paritaire était repoussée, la commission consultative était tout de même créée sous le nom de *séance des délégations*.

Depuis cinq ans, celle-ci fonctionne ; nous ne serions pas Genevois si nous nous en déclarions entièrement satisfaits ; ce n'est pas encore une « conférence de la table ronde » comme le souhaitait naguère le directeur des P.T.T. ; son existence n'est d'ailleurs qu'à bien plaire, aucun texte légal n'en garantit l'existence ; une représentation égale à la nôtre accordée à un syndicat qui groupe à peine un demi-quarteron d'instituteurs nous semble abusive. Mais, malgré tout, la création de cette séance des

délégations est la première reconnaissance du droit des instituteurs à discuter avec le département des préoccupations qui nous sont communes et nous voulons espérer qu'il y a là une voie largement ouverte vers l'avenir.

Nous avons également apprécié la façon dont la préparation du nouveau *plan d'études* a été entreprise. Non seulement nos représentants qualifiés fonctionnent dans les sous-commissions verticales (pour chaque branche d'enseignement) et horizontales (par degrés scolaires), mais le département n'a pas ignoré systématiquement les efforts tentés par l'Union pour un plan d'études adapté aux conditions de la vie actuelle, notamment l'enquête lancée sur l'initiative de G. Piguet et auquel le public a donné un nombre réjouissant de réponses.

Réalisations encore dans le domaine des traitements en général ; pour une fois, les circonstances nous ont servis : l'exceptionnelle prospérité de l'après-guerre, le plein-emploi, le rendement accru des impôts, l'effort des syndicats ouvriers qui ont fait admettre pour les salaires aussi bien sur le plan fédéral que sur le plan cantonal, la compensation intégrale du coût de la vie, autant d'éléments qui ont facilité la tâche de nos représentants. Mais souvenons-nous tout de même qu'il a fallu lutter durement une fois de plus pour obtenir les avantages dont nous jouissons actuellement.

La création du *cartel intersyndical* en 1945, à laquelle I. Matile s'était dévoué, permit une action commune de tous les fonctionnaires et le nouvel organisme prouva vite son efficacité ; des allocations de vie chère, basées sur celles que la Ville allouait à ses fonctionnaires, on passa à la réadaptation des traitements, après la votation fédérale de 1949, soit le 150 % du traitement de 1919, augmenté de 10 % comme allocation de vie chère, et le total fut bientôt porté à 170 % ; en 1955, vous avez tous présent à la mémoire le nouveau pas en avant qui, en plus des $\frac{3}{32}$ supplémentaires alloués pour suivre l'indice du coût de la vie, instituait des primes d'ancienneté, une gratification pour années de service, une allocation à la naissance des enfants, des prestations aux survivants et le traitement doublé lors de la mise à la retraite.

Il semble qu'il y ait vraiment quelque chose de changé dans la république et si nous devons être reconnaissants à tous ceux dont le dévouement et la ténacité nous ont valu des résultats aussi heureux, nous devons aussi une pensée de gratitude au chef du Département des finances, M. le Conseiller d'Etat Perréard.

~

Enfin, une réalisation qui nous a été plus particulièrement sensible c'est l'aboutissement de notre *revalorisation*.

Dès la fin de la guerre, la pénurie du nombre des instituteurs et des institutrices a commencé à se faire sentir, et avec l'augmentation des effectifs scolaires, elle a pris très vite un caractère alarmant puisqu'en 1950, sur 602 classes, 135 n'avait pas de titulaire régulier et qu'aujourd'hui le tiers environ des classes est dans le même cas.

La crise du recrutement exigeait des mesures énergiques afin de permettre à un nombre suffisant de jeunes gens de se vouer à l'ensei-

gnement alors qu'ils trouvaient des postes beaucoup mieux rétribués dans l'économie privée.

La durée des études, les exigences auxquelles on le soumet jusqu'à sa nomination, les responsabilités qui pèsent sur lui ensuite sont telles que l'instituteur devrait occuper dans l'échelle sociale une place en rapport avec sa préparation et qu'il devrait pouvoir ensuite vivre et élever sa famille sans être constamment obsédé par l'insuffisance de son traitement. De plus, les instituteurs genevois se voyaient placés parmi les moins rétribués de la Suisse et, par rapport à l'enseignement secondaire, se trouvaient dans une situation d'infériorité qui n'existe nulle part ailleurs, dans la même mesure, dans notre pays.

Ces constatations présentées aux autorités n'eurent aucun succès ; le gouvernement admettait bien que les instituteurs étaient insuffisamment rétribués, mais le principe de l'égalité des traitements aurait obligé l'Etat, à des dépenses qu'il estimait insupportables.

Pendant 7 ans, la lutte se poursuivit, mais finalement, la ténacité des comités successifs de l'Union finit par triompher et le nouveau Conseil d'Etat, nommé en 1953, déposa en 1955, grâce à M. le Conseiller d'Etat Borel, un projet de loi qui fut adopté par le Grand Conseil, presque sans débat, et qui nous accordait une bonne partie de nos revendications.

Le comité présidé par Fiorina au eu le mérite de ne pas se décourager devant les échecs de ses prédécesseurs et c'est en persévérant sans défaillance qu'il a réussi à convaincre et le chef du département, et les partis politiques.

~

Bien que les travaux pour améliorer la situation matérielle du corps enseignant primaire aient occupé la plus grande partie des séances des comités et des assemblées générales, l'activité pédagogique n'a pas chômé. Elle s'est manifestée dans de nombreux rapports et communications qu'il serait fastidieux d'énumérer et dont je me borne à citer seulement quelques exemples :

Observations sur les épreuves organisées lors de la rentrée de septembre, et qui doivent renseigner les maîtres sur le niveau scolaire de leurs nouveaux élèves.

Appréciation des travaux d'élèves et recherche de l'échelle la plus propre à évaluer ces travaux.

Edition avec l'appui du Département des feuillets de documentation historique et des fiches de géographie sous forme de vues aériennes de la Suisse.

Et collaboration dans toutes les créations et adaptations de manuels : arithmétique, chant, lecture, instruction civique, histoire, etc.

~

Ces dernières années, nous avons constaté avec plaisir qu'une nombreuse phalange de jeunes s'intéressait activement à l'œuvre de l'Union et que les moins jeunes reprenaient aussi plus volontiers le chemin de nos séances. C'est pour le comité d'une association telle que la nôtre un précieux encouragement.

D'autre part, la création d'un groupe des jeunes, qui s'est voué pour ses débuts à l'étude de l'enseignement du français (vocabulaire et composition) doit être saluée avec plaisir ; c'est aussi un gage pour l'avenir.

~

Que d'activités pourraient encore être mentionnées ! Que d'initiatives heureuses sont parties de notre association ! Que de sociétés ont été soutenues par notre effort et vivifiées par nos représentants ! Pour rester sur le plan corporatif, il faudrait encore citer la bonne marche de notre caisse-maladie et invalidité, fondée sur la proposition de Claret, et qui a fêté en 1954 son 25^e anniversaire.

Mentionnons encore l'organisation des congrès de la *Fédération internationale des Associations d'Instituteurs* en 1936, et en 1946, dont les participants ont conservé un souvenir ébloui.

En me relisant, je m'aperçois que je n'ai rien dit de la *Journée des Instituteurs* de 1926, au Creux-de-Genthod, où les poèmes d'Alb. Rudhardt furent couronnés par le jury, ni des voyages de l'Union en Provence, en 1914, et à Venise, en 1939, ni de quantités d'autres manifestations dont vous me pardonnerez de n'avoir pas parlé.

~

Mais il est temps de conclure : cinquante ans, *sub specie aeternitatis*, ne représentent qu'une goutte d'eau imperceptible dans l'océan des âges, mais dans la vie d'une association professionnelle, ils représentent une belle durée, et une belle faculté d'adaptation, surtout à une époque où l'évolution est si rapide que chaque jour nous oblige à changer nos points de vue, à transformer nos habitudes, à remanier nos méthodes de travail.

Passer en revue l'œuvre de nos prédécesseurs, c'est une œuvre pour laquelle nos préoccupations quotidiennes ne nous laissent guère de loisirs. Il faut un anniversaire comme celui que nous allons célébrer pour nous engager à regarder en arrière.

Ce n'est pas cependant du temps perdu. Nos aînés nous transmettent une leçon de ténacité et de volonté, qui n'est pas inutile. Eux aussi, ils ont vécu des jours difficiles, ils ont connu des doutes sur l'efficacité de leur effort, ils ont été durement frappés par des échecs qu'ils estimaient immérités. Mais malgré tous les coups de l'adversité, ils ont toujours maintenu leur foi dans un avenir meilleur, ils n'ont jamais désespéré de la justesse de leur cause, et ils ont continué résolument leur marche en avant.

Et en nous associant par la pensée aux ouvriers qui nous ont préparé un chemin plus aisé, nous ne pouvons nous empêcher de leur adresser une pensée d'infinie reconnaissance. Mais après ce pieux devoir, nous nous sentons pressés d'acquitter envers eux une dette : continuer leur œuvre en faisant preuve d'autant de zèle, d'autant de résolution dans notre propos, d'autant de continuité dans la poursuite de notre idéal. Et de la contemplation du passé jaillit un appel vers l'avenir, vers une vie plus pleine, vers une existence plus heureuse...

MEMBRES DU COMITÉ DE L'UNION

1906-1957

- 1906 **Moser Ch.**, *Pesson Ch.*, *Vuagnat J.*, Bise Ern., Coutau G., Déruaz Ad., Golay Em., Mercier L., Thévenaz P.
- 1907 même comité qu'en 1906.
- 1908 **Golay Em.**, *Vuagnat J.*, *Déruaz Ad.*, Corbaz A., Coutau G., Denis J., Ferrand Al., Mercier L., Thévenaz P.
- 1909 **Golay Em.**, *Vuagnat J.*, *Déruaz Ad.*, Corbaz A., Coutau G., Ferrand Al., Lagotala Fr., Mercier L., Thévenaz P.
- 1910 **Golay Em.**, *Vuagnat J.*, *Déruaz Ad.*, Corbaz A., Ferrand Al., Menu Ed., Mercier L., Quiby L., Thévenaz P., Tissot Em.
- 1911 **Déruaz Ad.**, *Vuagnat J.*, *Quiby L.*, Corbaz A., Ferrand Al., Menu Ed., Mercier L., Thévenaz P., Tissot Em.
- 1912 **Déruaz Ad.**, *Vuagnat J.*, *Schollhammer L.*, Corbaz A., Ferrand Al., Menu Ed., Thévenaz P., Tissot Em.
- 1913 **Déruaz Ad.**, *Schollhammer L.*, *Vuagnat J.*, Corbaz A., Favre L., Ferrand Al., Marti Ad., Menu Ed., Tissot Em.
- 1914 **Tissot Em.**, *Schollhammer L.*, *Vuagnat J.*, Corbaz A., Déruaz Ad., Favre L., Ferrand Al., Marti Ad., Stoessel Ad.
- 1915 même comité qu'en 1914.
- 1916 **Tissot Em.**, *Schollhammer L.*, *Corbaz A.*, Claret Alb., Déruaz Ad., Favre L., Ferrand Al., Marti Ad., Stoessel Adr.
- 1917 **Gaudin Ch.**, *Corbaz A.*, *Stoessel Adr.*, Claret Alb., Ducor Ed., Duvillard Emm., Favre L., Gielly J., Golay Em., Laravoire Ed., Marti Ad.
- 1918 **Duvillard Emm.**, *Corbaz A.*, *Stoessel Adr.*, Ducor Ed., Favre L., Gielly J., Golay Em., Lagier Adr., Laravoire Ed., Quiblier F., Richard Alb.
- 1919 **Duvillard Emm.**, *Stoessel Adr.*, *Richard Alb.*, Favre L., Gielly J., Golay Em., Lagier Adr., Laravoire Ed., Lecoultre G., Quiblier F., Servettaz L.,
- 1920 **Richard Alb.**, *Stoessel Adr.*, *Gielly J.*, Cabuzat L., Chappuis R., Claret Alb., Duvillard Emm., Golay Em., Faes J., Jacopin Ed., Servettaz L.
- 1921 **Richard Al.**, *Gielly J.*, *Stoessel Adr.*, Baumard H., Claret Al., Duvillard Emm., Golay Em., Faes J., Laravoire Ed., Servettaz L., Willemin G.
- 1922 **Laravoire Ed.**, *Gielly J.*, *Claret Al.*, Balthazard J., Baumard H., Dottrens Em., Ducor Ed., Duvillard Em., Faes J., Richard Al., Servettaz L.
- 1923 **Laravoire Ed.**, *Claret Al.*, *Gielly J.*, Balthazard J., Baumard H., Ducor Ed., Hodel L., Joray Ern., Richard Al., Ruchon Fr., Servettaz L.

- 1924 **Laravoire Ed.**, *Claret Al.*, *Joray Ern.*, Baumard H., Droz G., Hodel L., Martin Ed., Quiblier F., Richard Al., Ruchon Fr., Willemin G.
- 1925 **Claret Alb.**, *Laravoire Ed.*, *Joray Ern.*, Baumard H., Droz G., Martin Edm., Panosetti J., Paquin Em., Quiblier F., Ruchon Fr., Willemin G.
- 1926 **Claret Alb.**, *Joray Ern.*, Droz G., Borel G., Dunand L., Laravoire Ed., Marti P., Martin Edm., Quiblier F., Paquin Em., Rudhardt Al.
- 1927 **Claret Alb.**, Droz G., *Lagier Adr.*, Doebeli R., Dunand L., Favre L., Marti P., Quiblier F., Paquin Em., Roll L., Rudhardt Al.
- 1928 **Quiblier Fd.**, *Lagier Adr.*, Droz G., Chambordon J., Claret Al., Favre L., Lecoultre Fr., Marti P., Paquin Em., Rudhardt Al., Simonet J.
- 1929 **Claret Alb.**, *Lagier Adr.*, Willemin G., Breithaupt W., Cabuzat L., Favre L., Jaquet M., Métraux Em., Quiblier H., Passello P., Tissot Fr.
- 1930 **Paquin Em.**, Passello P., *Lagier Adr.*, Boehm Fréd., Breithaupt W., Gaud Aug., Lecoultre Fr., Quiblier H., Rattaz M., Servettaz L., Tissot Fr.
- 1931 **Paquin Em.**, *Lagier Adr.*, *Lecoultre Fr.*, Boehm Fréd., Breithaupt W., Ehrat Rod., Gaud Aug., Passello P., Rattaz M., Servettaz L., Sichler Ch.
- 1932 **Paquin Em.**, *Lagier Adr.*, *Servettaz L.*, Duchemin Ch., Ehrat Rod., Marggi Arm., Passello P., Rattaz M., Sichler Ch., Simonet R., Willemin G.
- 1933 **Willemin G.**, *Lagier Adr.*, *Servettaz L.*, Duchemin Ch., Ehrat Rod., Marggi Ar., Passello P., Paquin Em., Simonet R., Villard L., Walker Arn.
- 1934 **Willemin G.**, *Lagier Adr.*, *Servettaz L.*, Duchemin Ch., Ehrat Rod., Marggi Arm., Paquin Em., Passello P., Perret F., Richard L., Simonet R.
- 1935 **Willemin G.**, *Lagier Adr.*, *Servettaz L.*, Duchemin Ch., Ehrat Rod., Genequand Ph., Maison R., Marggi Arm., Passello P., Richard L., Simonet R.
- 1936 **Duchemin Ch.**, *Lagier Adr.*, *Servettaz L.*, Ehrat Rod., Gaud Aug., Genequand Ph., Maison R., Passello P., Richard L., Uldry R., Willemin G.
- 1937 **Duchemin Ch.**, *Servettaz L.*, *Lagier Adr.*, Gaud Aug., Gaudin Ed., Genequand Ph., Maison R., Passello P., Richard L., Uldry R., Willemin G.
- 1938 **Duchemin Ch.**, *Lagier Adr.*, *Servettaz L.*, Béguin M., Bolsterli Em., Dottrens Em., Gaudin Ed., Genequand Ph., Passello P., Richard L., Uldry R., Willemin G.
- 1939 **Lagier Adr.**, *Dottrens Em.*, *Servettaz L.*, Bülsterli Em., Duchemin Ch., Gaudin Ed., Genequand Ph., Jaquet R., Passello P., Uldry R., Willemin G.

- 1940 **Lagier Adr.**, Dottrens Em., Duchemin Ch., Bölsterli Em., Gaudin Ed., Genequand Ph., Jaquet R., Passello P., Piguet G., Uldry R., Willemin G.
- 1941 **Duchemin Ch.**, Dottrens Em., Uldry R., Bölsterli G., Ducommun Ch.-E., Gaudin Ed., Genequand Ph., Jaquet R., Lagier Ad., Passello P., Willemin G.
- 1942 **Duchemin Ch.**, Lagier Adr., Uldry R., Bölsterli G., Borel G., Ducommun Ch.-E., Gaudin Ed., Genequand Ph., Neuenschwander A., Passello P., Willemin G.
- 1943 **Gaudin Ed.**, Lagier Adr., Uldry R., Bölsterli G., Borel G., Dessoulavy J.-J., Ducommun Ch.-E., Genequand Ph., Matthey R., Neuenschwander A., Passello P.
- 1944 **Gaudin Ed.**, Lagier Adr., Uldry R., Bölsterli G., Borel G., Dessoulavy J.-J., Ducommun Ch.-E., Genequand Ph., Matthey R., Neuenschwander A., Passello P.
- 1945 **Gaudin Ed.**, Lagier Adr., Uldry R., Bölsterli G., Borel G., Genequand Ph., Matile I., Matthey R., Panosetti P., Passello P., Neuenschwander A.
- 1946 **Gaudin Ed.**, Lagier Adr., Matile I., Genequand Ph., Hof G., Matthey R., Neuenschwander A., Noul M., Nussbaum R., Passello P., Panosetti P.
- 1947 **Neuenschwander A.**, Matile I., Panosetti P., Gaudin Ed., Genequand Ph., Hof G., Lagier Adr., Magnenat U., Matthey R., Noul M., Nussbaum R.
- 1948 **Neuenschwander A.**, Matile I., Panosetti P., Bölsterli G., Gaudin Ed., Genequand Ph., Hof G., Lagier Adr., Matthey R., Noul M., Nussbaum R.
- 1949 **Neuenschwander A.**, Magnenat U., Hof G., Bölsterli G., Fiorina Et., Gaudin Ed., Genequand Ph., Lagier Adr., Matthey R., Mauris Alf., Nussbaum R.
- 1950 **Nussbaum R.**, Lagier Adr., Hof G., Bölsterli G., Fiorina Et., Gaudin Ed., Genequand Ph., Magnenat U., Matthey R., Mauris Alf., Neuenschwander A.
- 1951 Même comité qu'en 1950.
- 1952 **Nussbaum P.**, Lagier Adr., Fiorina Et., Chabert R., Eigenmann J., Gaudin Ed., Genequand Ph., Magnenat U., Matthey R., Neuenschwander A., Pierrehumbert E.
- 1953 **Fiorina Et.**, Lagier Adr., Pierrehumbert E., Chabert R., Eigenmann J., Gaudin Ed., Genequand Ph., Haubrechts P., Magnenat U., Matthey R., Neuenschwander A.
- 1954 **Fiorina Et.**, Lagier Adr., Pierrehumbert E., Chabert R., Christe Arm., Eigenmann J., Gaudin Ed., Genequand Ph., Haubrechts P., Neuenschwander A., Sangsue R.
- 1955 **Fiorina Et.**, Lagier Adr., Pierrehumbert E., Aubert Ph., Chabert R., Christe Arm., Eigenmann J., Gaudin Ed., Genequand Ph., Haubrechts P., Sangsue R.

- 1956 **Pierrehumbert E.**, *Sangsue R., Fiorina Et., Aubert Ph., Christe Arm., Eigenmann J., Gaudin Ed., Genequand Ph., Hainaut J., Hau-brechts P., Schaefer Ch.*

COMITE DE L'UNION DAMES

1947 - 1956

Milles et Mmes

- 1947 **J. Meyer**, *A. Chappuis, J. Baechler, J. Aeschlimann, H. Berney, M. Charmot, V. Demont, L. Foëx, Bl. Godel, G. Monney.*
- 1948 **J. Meyer**, *A. Chappuis, S. Forney, J. Aeschlimann, H. Berney, M. Charmot, V. Demont, L. Foëx, Bl. Godel, G. Monney.*
- 1949 Même comité qu'en 1948.
- 1950 **A. Chappuis**, *J. Meyer, L. Foëx, A. Aeschlimann, H. Berney, M. Charmot, Bl. Godel, D. Jeanguenin, S. Pernoud, M. Piguet, R. Quartier.*
- 1951 **Bl. Godel**, *J. Meyer, F. Foëx, A. Aeschlimann, C. Genoît, H. Berney, M. Charmot, D. Jeanguenin, S. Pernoud, M. Piguet, R. Quartier.*
- 1952 **D. Jeanguenin**, *Bl. Godel, L. Foëx, C. Benoît, H. Berney, M. Charmot, J. Meyer, M. Piguet, R. Quartier, G. Sangsue, L. Wuischpard.*
- 1953 **R. Quartier**, *La Foëx, C. Benoît, M.-Th. Baudet, H. Berney, M. Charmot, Bl. Godel, J. Meyer, M. Piguet, G. Sangsue, L. Schwindt.*
- 1954 **R. Quartier**, *L. Foëx, C. Benoît, M.-Th. Baudet, H. Berney, M. Charmot, M. Gindre, R. Hodel, J. Marta, L. Schwindt.*
- 1955 **R. Quartier**, *J. Marta, M. Charmot, M.-Th. Baudet, C. Benoît, H. Berney, Bl. Deslarzes, R. Hodel, J. Marta, G. Mermillod, L. Schwindt.*
- 1956 **J. Marta**, *M. Charmot, R. Quartier, M.-Th. Baudet, H. Berney, Bl. Deslarzes, R. Hodel, G. Mermillod, R. Rosset, L. Schwindt, M.-L. Vachoux.*

Sourions...

AU BON VIEUX TEMPS

Je suis donc maître d'école. Depuis plus de vingt ans et jusqu'à aujourd'hui, j'ai rempli mon devoir en toute conscience. J'ai appris mon métier avec feu mon père, je le sais à fond et je l'exerce pour le bien de ma commune, comme mon père le faisait avant moi. Mais ne voilà-t-il pas qu'il y a quelques jeunes garçons qui sont rentrés au pays et qui veulent en savoir plus que moi. Ils racontent qu'ailleurs on enseigne d'une autre façon et que les écoliers apprennent davantage qu'avec moi. Et les gens les croient.

Ils font surtout grand cas d'un nommé Pistalozzi, que je connais pas du tout. Ils disent qu'il a une méthode toute spéciale, que les enfants apprennent en peu de temps et que je devrais aussi faire comme lui.

J'ai été raconter tout ça à notre vieux pasteur (que Dieu nous le conserve encore longtemps !) Il s'est fâché tout rouge contre ces gens

qui veulent tout changer et il m'a dit : « Continuez à tenir ferme et inébranlables les vieux usages. » Et il a raison.

Cependant, je me suis informé ce qu'est cette nouvelle école et j'ai appris des choses qui m'on fait dresser les cheveux sur la tête. D'abord, M. Pistalozzi n'emploie pas de verge ni de bâton pour instruire les enfants. Est-ce que ce n'est pas épouvantable ? Qu'est-ce qu'un roi sans sceptre, ou un maître d'école sans bâton ?

Le bâton, oui, le bâton est à la base de l'instruction et le véritable esprit de zèle. C'est une chose commune partout que la mauvaise nature de l'homme résiste au bien ; donc, il faut agir sans cesse avec le bâton, afin de faire sortir la mauvaise nature. Un clou chasse l'autre. Nos pères et nos grands-pères ne se retourneraient-ils pas dans leurs tombes s'ils savaient que nos enfants et nos petits-enfants reçoivent moins de coups qu'eux dans le temps ?

Pour moi, Dieu soit béni, je me sers depuis vingt ans du bâton pour le bien de l'avenir de notre commune, comme il se doit. Mon père (que Dieu ait son âme) a marqué de bleus et de noirs tous les hommes qui sont maintenant à la tête de notre commune. Ils sont tous devenus de braves gens, et s'ils savent seulement lire et écrire, ils vivent et laissent vivre. Qu'en dites-vous ?

Puis, M. Pistalozzi, vous avez tort de ne pas faire apprendre beaucoup par cœur à vos élèves au lieu de développer leur entendement. Si la jeunesse apprend beaucoup par cœur, elle a dans la tête un trésor qu'elle n'oubliera pas. Les plus vieux de notre commune peuvent réciter par cœur, sans manquer un mot, l'histoire de Sodome et de Gomorrhe, celle de la tour de Babel, celle des trois hommes dans la fournaise ; c'est émouvant de les entendre. Il est certain que cela ne leur rapporte rien, mais cela ne les gêne pas non plus.

Je ne dis rien des exercices de compréhension, parce que je ne sais pas du tout ce que vous entendez par là. Je suis un maître d'école expérimenté et je comprends ma tâche aussi bien qu'un autre, mais ne venez pas me parler de comprendre et de raisonner à l'école.

Vous voulez aussi que vos élèves apprennent à se faire une idée personnelle sur tout ce qu'ils voient et entendent. A ce sujet, Monsieur le Pasteur m'a dit : « On peut penser ce que l'on veut, mais cela est dangereux. Aussi faut-il se veiller que les enfants ne comprennent jamais ce qu'ils apprennent à l'école. Si les gens voulaient bien penser un peu moins par eux-mêmes, mais croire ce qu'on leur dit, il y aurait moins de disputes dans le monde. » — C'est ainsi que m'a parlé M. le Pasteur, et il a raison.

Mes écoliers mettent cent choses dans leur tête sans les comprendre et ils n'en sont pas encore morts. Je ne leur explique jamais rien et de cette façon je gagne beaucoup de temps. Si les gamins voulaient comprendre les histoires de Bathcébath ou de la femme de Putiphar, ce seraient des questions sans fin, et où en arriverait-on ?

Non, non, ne me parlez pas de penser et de comprendre. Regardez le bœuf, le cochon et le veau : ils ne demandent pas à penser et cela ne les empêche pas de devenir gros et gras.

Ne vous laissez pas séduire par les nouvelles méthodes. Admettons que les enfants apprennent plus rapidement à lire, à écrire, à compter. Mais dites-moi, je vous prie, pourquoi a-t-on créé les écoles ? Elles sont là pour que les enfants apprennent à rester tranquilles et à recevoir des coups de bâton. De cette façon, notre chère jeunesse s'habitue dès sa tendre enfance aux misères qu'elle aura à subir plus tard dans la vie.

Lire et écrire sont de bonnes choses, je suis d'accord, mais ce ne sont pas des choses essentielles. Si même dans notre Suisse aucun homme ne savait lire et écrire, nos belles montagnes n'en seraient pas ébranlées.

Voilà ce que je tenais à vous dire, Monsieur Pistalozzi, et par vous aux autres maîtres d'école et aux autres communes.

Là-dessus, je reste avec toute la vénération et l'estime possible, votre dévoué serviteur et maître d'école.

Jean-Grégoire Haselstock.

(Lettre tirée du *Messenger suisse* et reproduite dans un petit ouvrage de H. Zschokke, paru en 1825 à Aarau.)

Extrait de *Coterd*, Lausanne, mai-juin 1954.

VARIÉTÉ

SIMPLE RÉGENT !

Quand un homme est monté dans l'échelle sociale, qu'il est devenu, soit pour son mérite personnel, soit par d'habiles manœuvres, un des premiers magistrats de son pays, les journaux, qui reproduisent son portrait et qui donnent sa biographie ne manquent pas de dire (si la chose est certaine) : « C'était un simple régent ».

Notez que, s'il avait été commis-voyageur, épicier ou petit employé, on n'eût pas fait précéder le nom de son premier métier de ce petit qualificatif anodin et quelque peu moqueur.

Les tire-au-flanc, les fils à papa, ceux qui cherchent leur voie et s'essayaient à dix métiers avant d'en adopter un, deviennent peut-être, un jour, quelque chose et même quelqu'un, et personne ne s'en étonne, tandis que les simples régents... Ceux-ci ont promené quatre ans de suite, dans les rues de la capitale, une serviette bourrée de livres et une boîte à violon. Les étudiants les ont regardés comme des frères inférieurs et les jeunes filles n'ont pas fait attention à eux. Leurs veillées se sont passées sur d'arides devoirs, car l'examen final n'attend personne et le rôle d'étudiant perpétuel est un luxe que les futurs simples régents ne peuvent pas se payer.

Plus tard, munis du papier officiel, ils se sont lancés dans la vie. Un certain nombre de lettres, de démarches, de recommandations les ont conduits au port, en l'occurrence dans un petit village de montagne où ils sont devenus chantres, bibliothécaires, conseillers de paroisse, directeurs de société, secrétaires bénévoles. Ils ont instruit trente-cinq volées d'écoliers. Les gens qui travaillent aux champs leur ont regretté leur traitement et leurs vacances. Ils ont vécu simplement et pour cause. Et, un beau jour, au moment où ils allaient jouir d'une retraite

bien méritée, on a prononcé trois discours sur leur tombe. Car ils sont morts simples régents comme ils avaient vécu.

Tout autre est le sort de ceux qui, à l'aube de leurs études, (à moins que ce ne soit à la suite d'un échec), ont vu une voie nouvelle s'ouvrir devant eux. Ils se sont alors élevés au-dessus de la grisaille d'une existence mesquine. Ils sont devenus des personnages influents, riches ou considérables et regardent de haut leurs anciens camarades d'infortune. Et le monde, qui ne ressemble pas à la statue de la Justice, admire sans réserve ces hommes qui ont su ne pas rester des « simples régents ».

A tous ces gens-là et à ceux qui leur ressemblent, on devrait proposer de tenir une classe pendant une journée. Ils verraient alors comme c'est simple...

M. Matter.

ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE

Annonce de place vacante

Maîtresse ménagère agricole

à l'Ecole cantonale d'agriculture de Marcellin s/Morges

Pour les conditions spéciales, prière de consulter la Feuille des avis officiels du canton de Vaud du mardi 20 mars 1956.

Office du personnel

La photo d'amateurs

Toujours une des meilleures distractions
Et agrémentée d'une saine émulation

Appareils de grandes marques. Tous les accessoires.

A. SCHNELL & FILS

Place St-François 4

LAUSANNE

Photo

Projection

Ciné

Vos imprimés

seront exécutés avec goût par l'

IMPRIMERIE CORBAZ S. A.
MONTREUX

Viennent de paraître aux **Editions Fœtisch**

près de 50

CHŒURS NOUVEAUX

pour voix égales, voix d'hommes et voix mixtes,
de nos compositeurs préférés

Demandez le catalogue spécial ou l'envoi de choix

FOETISCH FRÈRES S. A.

Caroline 5, LAUSANNE

Les arbres et arbustes
DES PÉPINIÈRES
W. MARLÉTAZ
À BEX (VAUD)
Sont de qualité



DEMANDEZ LE CATALOGUE GÉNÉRAL

La Pouponnière Lausanne

Av. de Beaumont 48 Tél. 22.48.58

Ecole cantonale de puériculture
placée sous le contrôle de l'Etat

forme :

des infirmières d'hygiène
maternelle et infantile,
des gardes d'enfants,
des futures mères de famille
expérimentées.

★

Institution reconnue par
l'Alliance suisse des infirmières
d'hygiène maternelle
et infantile.

★

Age d'admission: 19 ans.
Renseignements et prospectus
à disposition.

★

Travail assuré par l'Ecole

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8**

Téléphone permanent **22 63 70**

POMPES FUNÈBRES



OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



Conditions de faveur pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande contractant des assurances individuelles et de responsabilité professionnelle



L'achat d'une Singer

vous assure une machine à coudre d'une marche irréprochable, inusable, avec garantie d'une marque centenaire

Cie des Machines à coudre Singer S. A.
Magasin dans chaque ville importante

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

GENEVE LAUSANNE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 244 millions



Fournisseur officiel de la palme S.P.V.

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

banque cantonale vaudoise

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

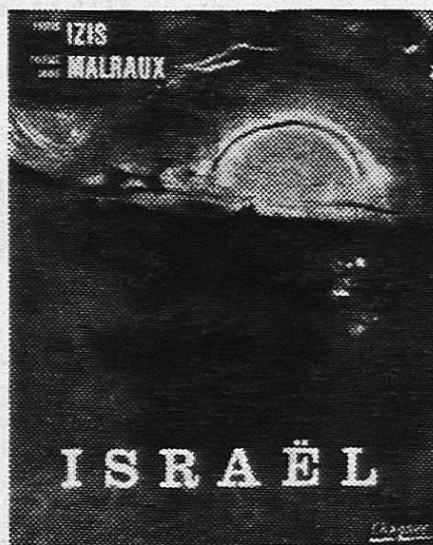
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

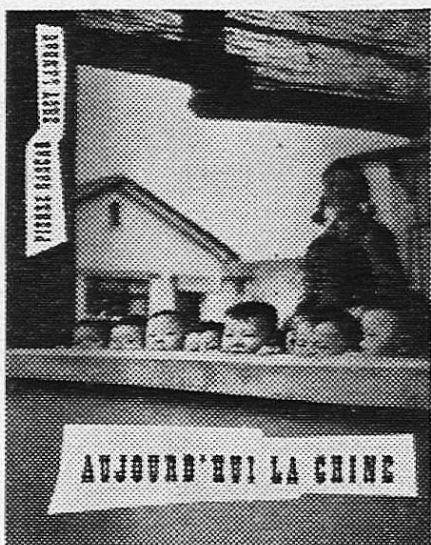
Nos dernières publications

No 245. Israël, photos Izis, noir et couleurs, ►
préface d'André Malraux. Couverture et frontis-
pice couleurs de Chagall, illustration littéraire
constituée par des fragments de la littérature
mondiale et de la Bible. Prix spécial: Fr. 15.-. A
partir du 1er février 1956: Fr. 16.50



◀ No 241. Willy Boller: Hokusai, maître de
l'estampe japonaise. Traduction Gustave Roud.
Format 22 x 28 cm. 32 pages illustrations couleurs.
56 pages illustrations noir et blanc. Couverture
couleurs. Prix spécial: Fr. 15.-. A partir du 1er
février 1956: Fr. 16.50

No 229. L'œuvre gravé de Picasso, texte de ►
Bernard Geiser. Adaptation de Gustave Roud,
documentation de Hans Bolliger. 228 pages.
Couverture couleurs. Format 22 x 28 cm.
Prix spécial: Fr. 15.-



◀ No 244. Aujourd'hui la Chine, texte de
Pierre Gascar, Prix Goncourt 1953, couverture
de Claude Roy, photos Ergy Landau. Couverture
et 12 planches couleurs. Format 22 x 28 cm.
Prix spécial Fr. 15.-
A partir du 1er février 1956: Fr. 16.50

... et 150 ouvrages à choix

Guilde du Livre

Lausanne 4, av. de la Gare Tél. (021) 23 79 73